Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_063-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_063

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	57

Objet de la délibération:
Concours des jeunes entreprises innovantes - Dracinnove 2017

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Richard STRAMBIO, Frédéric MARCEL, Alain HAINAUT, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_063-DE

En 2013, la Communauté d'Agglomération Dracénoise a lancé le concours Dracinnove pour accompagner le développement de la Pépinière-Hôtel d'Entreprises du Pôle Economique Chabran.

Ce concours gratuit est ouvert à tous les créateurs d'entreprises majeurs qui sont en cours de création ou dont les entreprises sont créées depuis moins de 3 ans .

Les objectifs de cet événement sont :

- promouvoir l'outil Pépinière-Hôtel d'Entreprises,
- identifier des porteurs de projets,
- accueillir des activités naissantes à forte valeur ajoutée,
- accompagner les créateurs d'entreprises.

La cible est «la jeune pousse» issue des secteurs tertiaires dont la Défense/Sûreté, le Numérique, le Développement Durable, l'Agritourisme/Tourisme, la Santé/Bien-être … endogène et exogène à la Dracénie.

Il est proposé de lancer le concours Dracinnove 5ème édition du 01/06/2017 au 01/12/2017 avec une remise des prix prévue en début d'année 2018.

L'édition 2017 du concours réalisée sous contrôle d'huissier propose 3 prix :

- 1er lauréat : un hébergement gratuit de deux ans dans un bureau au sein de la Pépinière-Hôtel d'Entreprises,
- 2ème lauréat : un hébergement gratuit d'un an dans un bureau au sein de la Pépinière-Hôtel d'Entreprises,
- 3ème lauréat : prix «Coup de cœur du jury», destiné à récompenser un créateur d'entreprise dont le projet ne serait pas encore finalisé mais prometteur, et qui lui permettra de disposer de 384 heures gratuites dans le bureau équipé mutualisé, afin de finaliser son projet dans un environnement économique favorable.

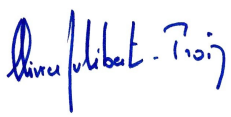
Les lauréats bénéficieront également d'un accompagnement individuel et personnalisé, d'un plan de communication dans Dracénie Mag, d'un reportage vidéo sur Dracénie News et sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Dracénoise.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Développement économique et numérique – Formation et insertion professionnelle réunie le 30 mars 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver les prix proposés notamment en ce qu'ils emportent la gratuité de deux bureaux et d'un poste au sein de l'espace mutualisé pour un volume de 384 heures,
- approuver le règlement du concours ci-annexé,
- autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à la mise en œuvre du concours.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.